

MAIRIE DE ST ETIENNE DE SERRE

07190

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

N°01/17

Date de la convocation: 19 janvier 2017.

PRÉSENTS : MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, PONS Elsa, SPRUYTTE Loïs (départ à 20h après le délib. D2017-05), PIERRE DIT MERY Marie, SYMOLON Renée.

EXCUSES : BONNOT Franck (donne procuration à SYMOLON Renée jusqu'à son arrivée à 19h45, à partie de la délib. D2017-04)

ABSENTS : ARNAUD Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE : SYMOLON Renée.

Ouverture de séance : 18 h 45

Clôture de séance : 23 h 15

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu des précédents conseils
- ECOLE : Participation financière aux frais de fonctionnement des psychologues scolaires
- CARTE NATIONALE D'IDENTITE : Demande de maintien de l'instruction des CNI dans les communes non équipées de bornes biométriques
- SIVU SAIGC : Adhésion de la commune de Désaignes
- FINANCES
 - Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
 - Demande d'un ancien locataire, M. Bouchet Gimenez, d'exonération de son loyer de novembre 2016
 - Débat d'orientation budgétaire sur les projets d'investissement (en annexe liste des différents projets identifiés à ce jour)
- BATIMENTS COMMUNAUX : Temple du Fival – présentation et validation du devis du menuisier pour la réfection des fenêtres (masticage et parcloles)
- ZERO PESTICIDES : Sollicitation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'attribution d'une subvention (80%) pour financer l'achat de matériel technique
- ECLAIRAGE PUBLIC : Demande de mise en place d'un nouveau point d'éclairage public au lieu-dit Bouchet et Rouchon
- CAPCA : Désignation des élus communaux dans les 6 commissions de travail permanentes thématiques
- SITE INTERNET : choix du prestataire
- Présentation de la création d'un lieu alternatif à Cintenat
- Questions diverses
 - Point infos : CAPCA / Mise à disposition D Riou à l'ASA Vallée de l'Orsanne / Ecole / Adressage

Approbation des comptes-rendus des deux précédents conseils

Le conseil municipal,

PAR 6 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

Approuve le compte-rendu du CM précédent.

ECOLE

Participation financière aux frais de fonctionnement des psychologues scolaires

→ Délibération n°D2017-01

Le maire donne lecture du courrier de l'Inspection de l'Education nationale concernant les frais de fonctionnement des psychologues scolaires qui interviennent, notamment, auprès des élèves en grandes difficultés scolaires et auprès des élèves handicapés.

L'inspecteur nous rappelle que les communes financent le fonctionnement et les équipements des écoles et que c'est à ce titre qu'il nous sollicite afin que nous participions aux frais de fonctionnement et d'équipement des psychologues scolaires (tests psychologiques essentiellement) Bien sûr cette participation financière serait répartie entre les communes du même secteur d'intervention, au prorata du nombre d'élève.

Pour notre commune, cette participation s'élèverait donc à 15.45€ annuels (1.65% de 937.20€)

Par ailleurs, notre attention est appelée concernant la nécessité du renouvellement, tous les 5 ans, des tests par leurs nouvelles versions. Le prochain renouvellement étant prévu pour la rentrée 2017. Le coût total des deux tests nouvelle version est de 3 181.20€ ce qui reviendrait pour notre commune en appliquant le même ratio à une participation financière de 52.49€.

Le maire rappelle que nous avons déjà été sollicités par les psychologues scolaires, en personne, en 2014 et que nous avons délibéré afin d'attribuer une aide financière de 30€. Or cette aide n'a jamais pu être versée car il n'y avait pas de structure porteuse de leurs demandes à ce moment-là.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

- ACCEPTE de participer financièrement aux frais de fonctionnement et d'équipement des psychologues scolaires intervenant sur notre secteur
- ACCEPTE de verser une participation en fonction des pourcentages proposés par l'Inspecteur l'Education nationale, soit pour notre commune 1.65%
Soit : - 15.45€ pour les frais de fonctionnement
- et 52.49€ pour le renouvellement de l'équipement
- DECIDE de l'inscription de ces montants au budget principal 2017
- AUTORISE le maire à mandater ces dépenses

CARTE NATIONALE D'IDENTITE
Demande de maintien de l'instruction des CNI
dans les communes non équipées de bornes biométriques

→ *Délibération n°D2017-02*

Le maire informe le conseil municipal que suite à la réforme de la délivrance des cartes nationale d'identité (CNI), à partir du 1^{er} décembre 2016, seules les 18 communes équipées de bornes biométriques seront habilitées à délivrer les titres d'identité en Ardèche.

Le maire donne lecture du communiqué de presse de l'Association des Maires Ruraux de France du 4 novembre 2016.

Cette réforme accélère une nouvelle fois l'éloignement, pour les administrés, des services publics de première nécessité malgré les efforts constants des élus locaux pour les maintenir et les développer.

S'inscrivant dans la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en dénonçant la gravité de la situation, cette régression du service public, cette perte de proximité et demandant aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux,

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS
REFUSE le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité.

SIVU SAIGC
Adhésion de la commune de Désaignes

→ *Délibération n°D2017-03*

Le maire fait part de la volonté de la commune de Désaignes (Canton du Cheylard / Haut-Eyrieux) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2017.

Le comité syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de cette nouvelle commune du canton du Cheylard (Haut-Eyrieux), secteur défini dans les statuts (article 8). Cette commune devra s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver cette nouvelle adhésion, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Désaignes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS
ACCEPTE l'adhésion de la commune de Désaignes au SIVU SAIGC.

Arrivée de Franck BONNOT à 19h45

FINANCES

→ *Délibération n°D2017-04*

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Autorisation donnée au maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Vu que dans l'attente de l'adoption du budget primitif le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu, que pour le budget principal 2016, le quart des dépenses d'investissement inscrites hors dette s'élève à 121 270€ (485 080€ / 4)

Vu, que pour le budget annexe de l'eau 2016, le quart des dépenses d'investissement inscrites hors dette s'élève à 16 405€ (65 620€ / 4)

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

Autorise le maire à engager et mandater dès le 3 février 2017, les opérations suivantes dans la limite des crédits suivants :

Budget principal

- Opé. n°12 Bâtiments communaux (Temple et salle des fêtes) 1 300.00€
- Opé. n°19 Signalétique (Adressage et voirie) 7 500.00€

Budget annexe de l'eau

- Opé. n°11 Réseau eau (Les Peyrous) 1 200.00€
- Opé. n°21 Diagnostic réseau eau (vannes) 2 340.00€

Demande d'un ancien locataire, M. Bouchet Gimenez, d'exonération de son loyer de novembre 2016

→ *Délibération n°D2017-05*

Le maire rappelle les évènements qui ont conduit M. Bouchet Gimenez à quitter rapidement le logement occupé à l'ancienne Cure et donne lecture de son mail explicatif en date du 24/01/2017.

Le maire explique les différents éléments qui ont conduit cette famille à quitter rapidement la commune : personnels, professionnels et familiaux. Sa compagne a contacté le trésor public pour les prévenir, il déclare qu'à aucun moment le trésor n'a évoqué le préavis.

Le maire propose, que bien qu'ils n'aient pas respecté la procédure, ni avisé par écrit la mairie en temps et en heure, d'exonérer M. Bouchet Gimenez du paiement du loyer de novembre 2016 au regard de leur situation personnelle et professionnelle.

Après échanges le conseil municipal,

PAR 5 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

REFUSE d'exonérer M. Bouchet Gimenez du paiement du loyer de novembre 2016.

En effet le conseil considère que le logement leur a été laissé à titre gracieux tout le mois de juillet afin de leur faciliter leur arrivée.

Il leur a été signalé au moment de la restitution des clés que le mois de novembre serait dû.

Le conseil considère qu'il y a eu négligence vis-à-vis du bailleur, c'est-à-dire, de la mairie, et que le trésor public n'est pas habilité pour indiquer les obligations du locataire.

Débat d'orientation budgétaire sur les projets d'investissement (en annexe liste des différents projets identifiés à ce jour)

Période	Projet	Montant estimé	Subventions mobilisables	Ordre de priorité
BUDGET PRINCIPAL				
	Mur de soutènement du Trémoulet	4 500€	aucune	1
	Reprise du silo	2 000€ + ?	Remb. entreprises	1
	Volets logts Le village		aucune	1
	Fenêtres du Temple	1 100€	aucune	1
	Achat et aménagement terrain Saurel	6 000€	aucune	1
	Donation et aménagement terrains Serrettes	4 000€	aucune	1
	Véhicule communal	25 000€	80% AE	1
	Matériel zéro pesticides	9 650€	80% AE	1
	Volets logt Freydier		aucune	2
	Mise à niveau gîte du Fival	5 000€	aucune	A définir prochain conseil
	Reprise parapets et soutènements route de Serrettes	1 200€	aucune	
	Aménagement cave salle des fêtes		aucune	
	Plan accessibilité	1 600€	aucune	
	Local archives	Tvx en régie ?	aucune	
	Saleuse	5 000€	aucune	
	Agrandissement école			2018
BUDGET ANNEXE DE L'EAU				
	Capot foug	1 000€	aucune	1
	Mise en conformité suite au Diag	25 850€	AE + Dpt	1
	Mise en conformité captage Peyrous	12 000€	AE + Dpt	A définir prochain conseil
	Extension Les Auches	10 200€	aucune	1
	Raccordement nouvelles habitations	6 000 €	aucune	1

BATIMENTS COMMUNAUX

→ *Délibération n°D2017-06*

Temple du Fival – présentation et validation du devis du menuisier pour la réfection des fenêtres (masticage et parclose)

Nous avons constaté d'importantes dégradations des fixations des fenêtres du Temple du Fival. Ce qui entraîne des chutes de parties vitrées ainsi que d'importantes nuisances sonores lorsqu'il y a du vent.

Le maire indique qu'en 2016, 2 fenêtres sont tombées, une a pu être remplacée, la deuxième se situant sur une partie haute, n'est accessible qu'avec un échafaudage.

Les fenêtres ont été mastiquées par l'extérieur ce qui complique l'intervention d'un artisan car pour y accéder les travaux devront s'effectuer depuis l'intérieur du cimetière privé mitoyen avec la façade ouest du temple.

Le maire propose au conseil de faire refaire l'intégralité du masticage des fenêtres ainsi que de poser des parclozes ce qui viendra consolider la fixation des vitres.

Après examen du devis le conseil municipal,

PAR 6 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

ACCEPTE le devis de l'entreprise et autorise le maire à faire réaliser les travaux pour un montant de 1 026.00€TTC

ZERO PESTICIDES

Sollicitation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'attribution d'une subvention (80%) pour financer l'achat de matériel technique

→ *Délibération n°D2017-07*

Le maire rappelle que la commune a signé, fin 2015, la charte zéro pesticide où elle s'engage notamment dans la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires.

Afin d'accompagner, les communes dans cette démarche l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne l'acquisition de matériel technique à hauteur de 80%.

Le maire propose de solliciter l'Agence de l'Eau pour le financement du matériel suivant :

- Une débroussailleuse à chenillette pour un montant prévisionnel de 7 322€ HT 8 786€ TTC
- Une débroussailleuse thermique accompagnée de 4 têtes spéciales permettant d'intervenir sans abîmer les ouvrages et éviter les projections pour 720€ HT 864 € TTC
- Un véhicule tout terrain de type 4/4 permettant le transport du matériel et de la débroussailleuse aux différents périmètres de sécurité des sources et captages du réseau d'eau potable, actuellement inaccessibles sans un véhicule adapté pour 20 834€ HT 25 000€ TTC

Soit un montant total de 28 876€ HT soit 34 651 € TTC

Le conseil municipal,

PAR 6 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

- VALIDE la proposition d'achat de matériel proposé ci-dessus pour un montant de 28 876€ HT soit 34 651 € TTC
- DECIDE que cette dépense sera inscrite au budget principal 2017
- SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80%
- AUTORISE le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

ECLAIRAGE PUBLIC

Demande de mise en place d'un nouveau point d'éclairage public au lieu-dit Bouchet et Rouchon

→ *Délibération n°D2017-08*

Objet : Validation de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour des travaux d'éclairage public.

Vu le projet d'éclairage public de la commune,

Vu la décision du conseil municipal de déléguer au SDE07 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public,

Vu le principe de passation d'une convention,

Vu le type de matériel choisi,

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après examen du devis,

PAR 5 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

VALIDE la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant approximatif de 2 825.14 € HT, subventionné à 50% par le SDE07.

AUTORISE le maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

AUTORISE le maire à signer les conventions avec les propriétaires des maisons concernées par l'installation ou le changement de matériel.

CAPCA

Désignation des élus communaux dans les 6 commissions de travail permanentes thématiques

→ *Délibération n°D2017-09*

Suite à la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, fusion de la CAPCA et de la communauté de communes du Pays de Vernoux, le maire rappelle que chaque commune doit désigner des élus communaux pour chacune des 6 commissions de travail permanentes thématiques.

Le maire rappelle que tous les élus peuvent participer à l'ensemble des commissions, afin de participer aux échanges et travaux discutés en commission. Ce travail est primordial car il permet aux élus communaux d'être force de proposition et de participer activement aux orientations du territoire.

Le conseil municipal,

PAR 6 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

DESIGNE pour chaque commission thématique les délégués suivants

Commissions	Titulaire	Suppléant
Développement économique, attractivité du territoire	Marie Pierre Dit Méry	Nathalie Malet Torres
Administration, ressources humaines, finances	Renée Symolon	Nathalie Malet Torres
Environnement, politiques de l'eau, rivières, assainissement, déchets, climat, énergies	Nathalie Malet Torres	Vincent Meyssonier
Aménagement de l'espace, urbanisme, logement	Vincent Meyssonier	Nathalie Malet Torres
Culture, sport, vie associative	Elsa Pons	Vincent Meyssonier
Services à la population	Nathalie Malet Torres	Elsa Pons

SITE INTERNET Choix du prestataire

Le conseil autorise le maire à choisir un site internet entre 170€ et 370€ annuels et cout d'hébergement

Présentation de la création d'un lieu alternatif à Cintenat

L'Oasis Sourcemem

Nathalie Malet-Torres présente le projet de création d'une oasis sourcemem (www.sourcemem.org), porté par un collectif et plus particulièrement Marie-Caroline de Baecque.

La maire a déjà rencontré à 2 reprises les porteurs de projet.

Ce projet innovant consiste à créer un lieu de vie et d'activités Écologiques et Responsables qui pourrait être structurant et emblématique pour le territoire du Centre Ardèche par des actions expérimentales et exemplaires en matière de formations, d'éco-construction, de permaculture et de développement personnel.

Le projet va être présenté au niveau de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, afin d'étudier la faisabilité en matière d'urbanisme

En pièce jointe plaquette du projet.

Le maire indique qu'à ce stade du projet, il est prématuré de se prononcer sur les conditions financières et foncières qui seront mises en œuvre, le maire fera des retours réguliers au conseil municipal sur l'avancée du projet.

Après débat, Le maire demande au conseil un avis de principe sur la pertinence de soutenir ce projet.

Le conseil municipal,

PAR 6 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS

Est favorable à la création d'un lieu ressources sur le territoire communal,

Autorise la maire à aller plus avant dans l'accompagnement du projet au nom de la commune de St Etienne de Serre, d'étudier les différentes possibilités légales permettant de vendre ou de louer la parcelle concernée.

Questions diverses

Point infos :

- ❖ CAPCA
- ❖ Mise à disposition D Riou à l'ASA Vallée de l'Orsanne : une convention de mise à disposition de Delphine a été signée avec l'ASA pour permettre à l'ASA de lui verser une indemnité annuelle de « secrétariat »
- ❖ Ecole
- ❖ Adressage
- ❖ Programme Leader
- ❖ Mise en place d'une prime d'astreinte.
- ❖ Point AEP : besoins en eau au Sablas
- ❖ Signature de la convention d'usage avec le Conservatoire d'espaces naturels